

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 09/03/2026

Présents : MME N. OLLIVIER, RUPPERT, MM. JP LEDUC
(Président), R. PANARIELLO, JOUBERT (Vice Président) en Visio

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

LUNDI SOIR

POULE A du 23/02/2026

54940034 MESNIL ST DENIS ASL 1 / HOUILLES S.O. 1

Amende et match perdu par pénalité
au club recevant (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U15

D3-C du 14/02/2026

53441962 NEAUPHLE PONT 2 / VESINET SCI 1

U14

D3-B du 14/02/2026

55377426 VERSAILLES JUSSIEU 22 / VESINET SCI 21

FORFAIT AVISE 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

D4-B du 07/03/2026

55378900 INTERFOOT 78 1

FORFAIT NON AVISE 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

CRITERIUM DU LUNDI

Poule A du 02/03/2026

54939998 MESNIL ST DENIS ASL 1

YVELINES FOOT N° 1878

U14

D4-A du 07/03/2026

55433683 FONTENAY ST PERE AS 21

D4-D du 14/02/2026

55379197 ANDRESY FC 1

FORFAIT NON AVISE 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D3-D du 08/03/2026

54801907 MESNIL ST DENIS ASL 1

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

VETERANS

D2-B du 15/03/2026

53448562 MAUREPAS AS 1 VILLEPREUX FC 1

Demande de MAUREPAS de jouer la rencontre à 9h00

Accord de VILLEPREUX

La Commission donne son accord, horaire dérogatoire.

D2-B du 05/04/2026

53448555 BEYNES FC 1 / YVELINES US 1

Demande de BEYNES de jouer la rencontre le 26/04

La Commission est en attente de l'accord de YVELINES US.

D4-B du 15/03/2026

54704256 MONTESSON US 2 / HOUILLES SO 2

Demande de MONTESSON de jouer la rencontre à 9h30

La Commission donne son accord, horaire officiel.

D4-A du 15/03/2026

54703297 TRIEL AC 2 / ROSNY FOOT CS 1

Demande de TRIEL de jouer la rencontre à 11h00

La Commission donne son accord, horaire dérogatoire.

SENIORS

D1-A du 15/03/2026

53449809 VERSAILLES 78 FC 3 / MARLY LE ROI US 1

Demande de VERSAILLES de jouer la rencontre à 17h00

Accord de MARLY LE ROI

La Commission donne son accord, horaire dérogatoire.

D2-A du 15/03/2026

53436337 MAUREPAS AS 1 / BUCHELOISE AS 1

Demande de MAUREPAS de jouer la rencontre à 16h00

Accord de BUCHELOISE.

Accord de la Commission

D4-B du 15/03/2026

54741123 BOUGIVAL FOOT 1 / LE PECQ US 1

Demande de BOUGIVAL de jouer la rencontre à 15h30

Horaire non dérogatoire.

La Commission est en attente de l'accord de l'US LE PECQ avant
vendredi 13 mars 2026 à 12h00.

D5-A du 15/03/2026

54728410 CARRIERES GRES AS 3 / BONNIERES FRENEUSE FC 2

Demande de CARRIERES GRESILLONS de jouer la rencontre à 17h00.

La Commission donne son accord, horaire dérogatoire.

U18

D2-A du 15/03/2026

53433955 BOUGIVAL FOOT 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1

Demande de BOUGIVAL de jouer la rencontre à 11h30.

Horaire non dérogatoire.

La Commission est en attente de l'accord de CARRIERES SUR
SEINE avant vendredi 13 mars 2026 à 12h00.

D2-B du 15/03/2026

53439531 MAUREPAS AS 1 / ETANG ST NOM ES 1

Demande de MAUREPAS de jouer la rencontre à 13h00

La Commission donne son accord, horaire officiel.

U17

D2-U du 15/03/2026

54927051 BOUGIVAL FOOT 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Demande de BOUGIVAL de jouer la rencontre à 13h30

Horaire non dérogatoire.

La Commission est en attente de l'accord de MESNIL ST DENIS
avant vendredi 13 mars 2026 à 12h00.

U16

D1-A du 15/03/2026

53434137 CONFLANS FC 1 / GUYANCOURT ES 1

Demande de CONFLANS de jouer la rencontre à 11h00

La Commission donne son accord, horaire dérogatoire.

D1-A DU 22/03/2026

53434140 MAISONS LAFFITTE FC 21 / PLAISIROIS FO 22

L'équipe de Maisons Laffitte ayant été forfait au match aller,
demande de Plaisirois pour inverser la rencontre.

En application de l'article 23.7 du Règlement Sportif, la
Commission dit match à jouer à Plaisir

D2-A du 15/03/2026

53440625 CARRIERES GRES. AS / CARRIERES S/SEINE US 1

Demande de CARRIERES GRESILLONS de jouer la rencontre à 12h30.

Horaire non dérogatoire.

La Commission est en attente de l'accord de CARRIERES SUR
SEINE avant vendredi 13 mars 2026 à 12h00.

U15

D1-A du 14/03/2026

53434380 MANTOIS 78 FC 1 / LIMAY ALJ 1

Demande de MANTOIS 78 FC de jouer la rencontre à 16h, le terrain n'étant pas disponible à 14h.

La Commission donne son accord, horaire dérogatoire.

D3-A du 14/03/2026

53441830 POISSY FC 2 / CARRIERES GRESILLONS AS 1

Demande de POISSY de jouer la rencontre à 17h05.

Horaire non dérogatoire.

La Commission est en attente de l'accord de CARRIERES GRESILLONS avant vendredi 13 mars 2026 à 12h00.

U14

D2-A du 14/03/2026

55376175 ST GERMAIN EN LAYE FC / VERNEUIL S/SEINE US 1

Demande de ST GERMAIN FC de jouer la rencontre à 14h30.

Accord de VERNEUIL

Accord de la Commission

COURRIERS

531098 ESTRELA VERSAILLES FC

Courrier du club demandant des explications sur le report des rencontres face à BEYNES et AUTEUILLOIS

La commission reporte les matches selon les dates libres au calendrier, mais n'a pas la vue sur la disponibilité des installations des clubs.

De plus, elle a malheureusement des informations tardives sur les fermetures de terrain.

552332 MAISONS LAFFITTE FC

Courrier du club informant la commission de la raison pour laquelle la FMI n'a pas été signée par le dirigeant responsable du club sur la rencontre CY U15 MAISONS LAFFITTE FC / CONFLANS FC

La commission prend note.

534521 GUITRANCOURT ASF

Courrier du club demandant de modifier la date de report de la rencontre VETERANS D5-A GUITRANCOURT ASF / PORTUGAIS DE VERNEUIL en accord avec l'adversaire

La commission dit match à jouer le 29/03/2026.

533685 VILLIERS LE MAHIEU AS

Courrier du club informant la commission de futurs travaux pour réparer des dégâts dans les vestiaires

La commission prend note et demande de prévenir vos adversaires ainsi que le District pour un éventuel arbitre officiel.

512131 ESSARTS LE ROI AGS

Courrier du club nous informant de l'absence de l'équipe de Mesnil ST Denis lors du match suivant :

D16 D3-D DU 08/03/2026

54801907 ESSARTS LE ROI AGS 21/ MESNIL ST DENIS ASL 21

La Commission est en attente de la feuille de match.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 04/04/2026

U15

D3-B

53441993 CROISSY U.S. 1 / VIROFLAY U.S.M. 1

D3-C

53442126 TRAPPES ES 3 / NEAUPHLE-PONT. 1

A JOUER LE 06/04/2026

CRITERIUM DU LUNDI

D1-A

54940031 OVILLOISE 2 / F.C. À L'ANCIENNE 1

A JOUER LE 19/04/2026

VETERANS

D5-C

53435764 AUTEUILLOIS A.S. 31 / VERSAILLES 78 FC 31

U16

D2-A

53440617 BREVAL LONGNES F.C. 21 / PORCHEVILLE FC 21

D3-A

53440954 GARGENVILLE STADE 21 / AUBERGENVILLE F.C 21

A JOUER LE 26/04/2026

U17

Report dû à la programmation des 1/2 finales de la CY :

D2-U

54927102 NEUPHLE PONT 1 – NEAUPHLE PONT 2

A JOUER LE 27/04/2026

CRITERIUM DU LUNDI

Report dû à la programmation des 1/2 finales de la CY :

D1-A

54940030 CROISSY US 1 - ETANG ST NOM ES 1

A JOUER LE 03/05/2026

VETERANS

D5-C

53435798 AUTEUILLOIS A.S. 31 / VERSAILLES ESTRELA 31

VETERANS

Report dû à la programmation des 1/2 finales de la CY :

D4-A

54703338 VILLENNES ORGEVAL 32 / ENT SERBIE/MEZIERES 32

U17

Report dû à la programmation des 1/2 finales de la CY :

D2-U

54927100 INTERFOOT 78 1 – MESNIL ST DENIS ASL 1

A JOUER LE 16/05/2026

U14

D3-B

55377448 VESINET SCI 21 / CARRIERES S/SEINE US 22

U15

D3-B

53441984 VESINET SCI 1 / CHESNAY 78 F.C. LE 1

A JOUER LE 24/05/2026

VETERANS

D2-B

53448560 YVELINES U.S. 31 / CELLOIS CS 31

D4-A

54703294 VILLENNES ORGEVAL 32 / ANCIENS DU MANTOIS 31

VETERANS

Report dû à la programmation des 1/2 finales de la Coupe du Comité

54725143 POISSY FC 31 / TRIEL AC 32

A PROGRAMMER

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646459 TRAPPES YVELINES 2 / PERRAY FOOT. ES 1
54646414 TRAPPES YVELINES 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

45 ANS

POULE A

55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1
55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1
55013324 VILLENNES ORGEVAL 1 / MAURECOURT F.C. 1
55013325 CHAMBOURCY ASM 1 / MARCQ FC 1
55013327 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-B

55013820 POIGNY LA FORET US 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1
55013822 BOIS D'ARCY A.S. 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
55013807 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / POIGNY LA FORET US 1

POULE-C

55014061 ENT. EPONE-LAINVILLE 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014104 JUZIERS F.C. 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1
55014116 JUZIERS F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1
55014094 BREVAL LONGNES F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUV 1
55014096 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D2-B DU 25/01/2026

53436867 VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 1

Transmis de la Commission de Discipline du 17/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de VALLEE 78.

La Commission désigne le match suivant :

D2-B DU 12/04/2026

53436906 VALLEE 78 FC 1 / JOUY EN JOSAS US 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 27/03/2026.

D5-A DU 23/11/2025

54728340 - INTERFOOT 78 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

Transmis de la Commission de Discipline du 02/12/2025 infligeant une suspension de terrain pour 1 match ferme pour l'équipe Séniors de BONNIERES FRENEUSE 2 évoluant en D5-A.

La Commission désigne le match suivant :

D5-A DU 22/03/2026

54728412 BONNIERES FRENEUSE 2 / ROSNY CS FOOT 2

Pris note du courrier de BONNIERES.

Accord de la Mairie de LIMAY pour accueillir la rencontre.

Accord de la Commission.

D4-A DU 15/02/2026

53437721 PORCHEVILLE FC 1 / HARDRICOURT US 3

Le match n'ayant pu se jouer en raison de terrain impraticable, la commission dit match à jouer le 05/04/2026.

Accord de la Mairie de Ecquevilly pour accueillir de match.

Accord de la Commission.

U18

D1A DU 21/12/2025

53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D1-A DU 22/03/2026

53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission était en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 06/03/2026.

Sans information d'un nouveau terrain pour ce match dans les délais, la Commission dit match perdu par pénalité à LIMAY -1 point pour en attribuer le gain à VERSAILLES 3 pts 0 but.

D1-A DU 05/04/2026

53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VOISINS FC 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 20/03/2026.

D1-A DU 19/04/2026

53433829 LIMAY A.L.J. 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 03/04/2026.

D1-A DI 10/05/2026

53433878 LIMAY A.L.J. 21 / MONTESSON US 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U17

D2-A DU 23/11/2025

54926957 CHATOU AS 2 / ENT.MONTFORT USY 1

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain de 2 matches pour l'équipe U17 évoluant en D2-U et retirant l'équipe des compétitions.

La Commission désignera les matches lors de la saison prochaine.

U15

D3A DU 29/11/2025

53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1

Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 21/03/2026

53441839 CARRIERES GRESILLONS 1 / ANDRESY FC 1

La Commission était en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 06/03/2026.

Sans information d'un terrain de repli dans les délais impartis, la Commission dit match perdu par pénalité -1 pt à CARRIERES GRESILLONS pour en attribuer le gain à ANDRESY 3pts 0 but.

D3-A DU 09/05/2026

53441866 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHAMBOURCY ASM 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U14

D1-A DU 08/11/2025

53434607 - POISSY FC 21 / MUREAUX O.F.C. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 16/12/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe U14 de POISSY FC 21 évoluant en U14 D1-A

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 21/03/2026

53434651 POISSY FC 21 / VERSAILLES 78 FC 23

Accord de la Mairie de HOUILLES pour accueillir le match au terrain MANGANA..

Accord de la Commission pour jouer à 12h30 (horaire dérogatoire).

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreuse de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée

Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).
Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D2-B DU 15/02/2026

53436886 TRAPPES ES 2 / HOUILLES S.O. 1

Pris note du rapport de Trappes

La Commission sanctionne l'équipe de Trappes d'un avertissement et d'une amende de 30€.

VETERANS

D5-E DU 08/03/2026

54723033 PERRAY FOOT. ES 32 / MAGNY 78 F.C. 32

Pris note du rapport de Le Perray.

La Commission décide de ne pas sanctionner

U15

D3-A DU 28/02/2026

53441827 ROSNY CS FOOT 1 / POISSY FC 2

Pris note du rapport de ROSNY.

La Commission sanctionne l'équipe de ROSNY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDE DE RAPPORTS

SENIORS

D2-B DU 15/02/2026

53436886 TRAPPES ES 2 / HOUILLES S.O. 1

Pris note du rapport de HOUISSLES SO.

La Commission demande à Trappes un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D4-E DU 07/02/2026

55379290 MAISONS-LAFFITTE F.C 22 / CELLOIS CS 22

La Commission demande à MAISONS LAFFITTE un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

U14

D2-B DU 14/02/2026

55376433 PLAISIROIS F.O. 23 / VOISINS F.C. 21

La Commission demande à PLAISIROIS un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

D4-D DU 14/02/2026

55379194 SARTROUVILLE ES 24 / VILLENNES ORGEVAL 23

La Commission demande à SARTROUVILLE un rapport sur la non utilisation de la FMI.